







CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

MAISON D'ORLÉANS. DOMAINE

DE Mgr LE DUC DE MONTPENSIER. (Ancien hôtel Monaco.)

Adjudication en la chambre des notaires de Paris, sise place du Châtelet, 1, par le ministère de M. DENTEND, l'un d'eux, le mardi 17 août 1852, à midi.

D'une grande et belle PROPRIÉTÉ, sise à Paris, rue de Varennes, 53, et rue de Babylone, 28, 30, 32, 34 et 36 (ancien hôtel Monaco), avec vastes jardins et dépendances, d'une superficie totale de 24,950 mètres (en bloc ou en deux lots).

1er lot. Donnant sur la rue de Babylone, composé de bâtiments, avec serre chaude et terrain ensuite, d'une superficie totale de 15,313 m. 50 cent. Mise à prix : 325,000 fr.

2e lot. Composé de l'hôtel sur la rue de Varennes et d'un terrain ensuite d'une contenance de 10,445 mètres.

Mise à prix : 378,000 fr.

L'adjudication aura lieu par lots d'abord, ensuite, et soit qu'il y ait eu ou non adjudication, les deux lots seront réunis et mis aux enchères, soit sur le prix réunis des deux lots adjugés, soit sur le prix d'un lot adjugé et la mise à prix de celui qui ne l'aurait pas été, soit enfin sur la mise à prix ci-dessus indiquée pour le cas où il n'aurait pas été prononcé d'adjudication partielle. Si sur les lots mis ainsi réunis aucune enchère n'est portée, les adjudications partielles seront définitives. Il suffira d'une seule enchère pour que l'adjudication soit prononcée.

S'adresser pour les renseignements, à Paris : 1° A M. DENTEND, notaire, rue Basse-du-Rempart, 52, dépositaire du cahier d'enchères et des titres de propriété; 2° Et à l'administration des biens et affaires de la maison d'Orléans, rue de Varennes, 53. (6648)

TERRAINS QUAI SAINT-PAUL. Ville de Paris.

Adjudication en la chambre des notaires de Paris, par M. Casimir NOEL et DELAPALME, le mardi 27 juillet 1852, à midi, de TERRAINS situés à Paris, quai St-Paul et rues des Jardins-Saint-Paul prolongée et de l'Étoile, appartenant à la ville et divisés en cinq lots.

Les adjudicataires ne seront pas tenus des frais de pavage.

Il y aura adjudication même avec une seule enchère sur chaque lot. S'adresser : Pour voir le plan et connaître les conditions de la vente, A M. Casimir NOEL, notaire à Paris, rue de la Paix, 17. (6661)

HISTOIRE DES ILLUSTRATIONS ET DES GLOIRES DE LA FRANCE.

Cette œuvre obtient chaque jour, dans toutes les opinions, de nouvelles approbations. Afin que, dans toutes les conditions de fortune, on puisse prendre part, et recevoir les notices qu'on veut avoir de préférence, cette publication se fait par notices séparées, en même temps que par volume. On souscrit au prix de 1 fr. 25 c. par exemplaire de chaque notice qu'on demande, et au prix de 40 fr. par volume in folio. Il y aura en tout 16 grands volumes, dont le prix, pour les souscripteurs qui paient d'avance tout ou partie de leur souscription, est de 500 francs au lieu de 660. On peut recevoir immédiatement ce qui a déjà paru. Ceux qui ont des ascendants dont il doit être fait mention dans cet ouvrage, sont priés, pour éviter des erreurs ou des omissions, de communiquer immédiatement les documents qu'ils possèdent. Tous les écrivains sont admis à présenter des articles. — Les lettres et les mandats doivent être

adressés (franc de port) à M. DEGUERRY, rue Richelieu, 85, à Paris. (7103)

OCCASION UNIQUE. On désire céder des Compagnie dite LA FLOTE COMMERCIALE, dirigée par le sieur Langlois, boulevard Montmartre, 2, à 25 p. 0/0 de perte sur le prix d'émission. S'adresser à M. BONHOMMET, rue de Choiseul, 1, à Paris. (7096)

AMÉRICAIN, cheval et harnais à vendre, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 53. (7097)

SOMNAMBULE de premier ordre. M. ROGEE, 33, r. du Fb-Montmartre. (AF) (7095)

Nous recommandons à nos lecteurs l'ancienne maison de Librairie de M. VIDECOQ. Ce fonds se compose des meilleurs ouvrages publiés sur la science du droit; voici en abrégé le nom des auteurs édités par ce libraire : ANTOINE DE SAINT-JOSEPH, AUGAN, AUGER, BERRIAT-SAINTE-PRIX, BICHÉ, BLONDEAU, BOILEUX, BONCENNE, BONJEAN, BOULAY-PATY, BOURDEAU, BRAYARD, BRIAND et CHAUDÉ, BUGNET sur POTHIER, CAPMAS, CARNOT, CAROU, CHADOT, CHAMPAGNY (DE), CHASSAN, DALMAS, DE GÉRANÇO, DELALLEAU, DELAMONTE, DELVINCOURT, DEZERS, DENIAU, DE MOLÈNES, DEQUERON, DUBOIS DE NIEMONT, DUCARROT, DUPIN, DURAND, DURANTON, ESNAUT, FOLLIN, FONS, FOUcart, FOURNEL, FRÉGIER, FRÉMY, GASSE, GERVAISE, GRAUD, HENNEQUIN, HENRION DE PANSEY, HUSSON, JACQUES DE VALSERRE, JOUSSELIN, KLEURATH, LAGRANGE, LEMONNIER, LERMINIER, LE SELLIER, LONGCHAMP, MACÉ, MALLEVILLE, MANGIN, MARBEAU, MARIENBAU, MOREAU, MORTREUIL, NOBLET, ORILLARD, OITOLAN, PARDESSUS, PELLAT, PÉREL, PETIT, PIGEAU, PORTALIS, POUJOL, REY, RIGAL, ROGRON, ROSSI, ROUSSET, SIMONET, SOLON, SUDBRAUD, DESIÈRES, TAILLANDIER, TEULET, TROLEY, VAZELLE, VINCENS, WOŁOWSKI. — Le Catalogue est envoyé gratis aux personnes qui le demandent par lettres affranchies. Facilité pour le paiement. (7076)

CLOTURE LE 31 JUILLET DE LA SOUSCRIPTION POUR LES OPÉRATIONS DE LA CAISSE DES ACTIONS RÉUNIES CAPITAL SOCIAL : 5,000,000 DE FRANCS.

ACTIONS DE 10,000 FRANCS DIVISIBLES EN COUPONS DE 1,000, 2,000, 3,000 FRANCS, ETC.

Versements facultatifs en actions ou en espèces.

Société constituée par acte enregistré et publié, sous la direction de M. J. MIRÈS, l'un des administrateurs-proprétaires du Journal des Chemins de fer.

Table showing financial results: LES BÉNÉFICES des quatre trimestres de la première année ont été de 27 79 00; LES BÉNÉFICES des premiers trimestres de la seconde année (arrêtés au 1er avril) ont été de 21 3/3 00; LES BÉNÉFICES du trimestre d'avril à juillet 1852: 10 3/4 00; TOTAL pour l'exercice courant jusqu'à ce jour: 35 1/3 00

On souscrit chez MM. J. MIRÈS et Co, à l'administration du JOURNAL DES CHEMINS DE FER (Direction de la CAISSE DES ACTIONS RÉUNIES), 85, rue Richelieu.

Toutes les opérations se font au comptant. — Le partage des bénéfices a lieu tous les ans. En outre des dividendes répartis chaque année au 1er octobre, l'intérêt de 5 p. 0/0 se paie tous les six mois, le 1er avril et le 1er octobre. — Le compte-rendu des opérations est adressé tous les trois mois aux intéressés. — Les titres sont de 1,000 à 10,000 fr. — Ecrire ou se présenter dans les bureaux pour plus amples renseignements, 85, rue Richelieu.

Les versements se font soit en espèces, soit en titres ou en actions cotées à la Bourse. Adresser l'argent ou les titres formant un fort volume par les Messageries, les valeurs ou billets de banque par lettre chargée à la poste. (7102)

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1852, dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Legal notices section containing: Vente de fonds, Vente mobilière, SOCIÉTÉS, TRIBUNAL DE COMMERCE, NOMINATIONS DE SYNDICS, RÉPARTITION, HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS, DÉCÈS ET INHUMATIONS, and various court judgments and administrative notices.